



CFPSR AUTO-ECOLE
DE VILLABE & SOISY

Moyens de paiement

Moyens de paiement acceptés :

- Chèque, Espèces et Virement
- ~~carte bancaire~~

Financements particuliers :



- **Le permis citoyen** symbole d'engagement entre les jeunes et leur ville, c'est une aide financière que certaines municipalités mettent en place (comme Villabé par exemple). Rapprochez-vous de l'Espace Jeunesse de votre mairie pour vérifier les modalités et le montant.



- **Chèque permis de conduire de la région Ile-de-France** notre établissement est partenaire de cette opération pour les permis de conduire de la catégorie B, sous réserve d'éligibilité (montant maximum de l'aide 1.000 euros). Démarches à faire sur <https://www.mesdemarches.iledefrance.fr>



- **Compte personnel de Formation (CPF)** notre établissement est certifié Qualiopi et permet le financement via votre compte personnel de formation. Des démarches d'enregistrement sont à réaliser de votre côté, vérifier l'éligibilité de votre projet. De nouvelles règles sont applicables depuis le 20 février 2026. Nous consulter pour la mise en oeuvre de ce financement. <https://www.moncompteformation.gouv.fr>



- **Aide au financement par les OPCO** la certification Qualiopi permet aussi le recours au soutien financier qu'un OPCO peut apporter aux entreprises pour les aider à couvrir les coûts liés à la formation de leurs collaborateurs. Ce financement peut prendre en charge tout ou partie des frais pédagogiques ou des rémunérations,



- **Dispositif "Permis à 1 euro par jour"** l'état a mis en place cette aide en partenariat avec les banques pour aider les jeunes âgés de 15 à 25 ans éligibles. Il s'agit d'un prêt de 1200 euros maximum et l'état paie les intérêts du crédit.

Concernant les aides au financement du permis de conduire :
Consultez bien les règles d'éligibilité directement sur les sites dédiés de la Région, de votre ville et du CPF et non auprès de gens mal renseignés.



automotoecole-villabe.fr

automotoecole-soisy.fr